



PLAN DE RETOUR « A LA NORMALE »

EHPAD A ZIGLIA

Préambule

En application de l'annonce faite le 14 juin 2020 par le Président de la République et en concertation avec les acteurs de terrain et les représentants des gériatres, il est engagé une phase supplémentaire de déconfinement sécurisé dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ne déclarant plus de cas possibles ou confirmés de COVID-19.

Sont concernés les établissements au sein desquels aucun résident ne présente de risques de contagion ou de transmission virale.

Les autres établissements engageront leur retour à la normale dès cette condition sera remplie.

Ce modèle de plan de retour « à la normale » dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) et prévu comme étant une annexe, ou une prolongation du plan de continuité d'activité (PCA) et de reprise d'activité.

Par ailleurs, en lien avec ce plan, il est élaboré un document de reprise de l'activité prenant en compte :

- La mise en œuvre des possibilités ouvertes par la *FICHE DGCS 10/05 - Changements liés au déconfinement pour les établissements hébergeant des personnes âgées* ;
- Leur calendrier de mise en œuvre progressive ;

- La gestion des ressources humaines (prise de congés, protection du personnel, renforts demandés) ;
- La mise en œuvre des gestes barrières et de la distanciation sociale.

SOMMAIRE

PLAN DE RETOUR « A LA NORMALE »	1
1 - Présentation du plan	3
2 – Les conditions de sécurité à réunir	3
3 – Modalité d’organisation	5
3.1 – La reprise des visites.....	5
3.2 – La reprise des admissions et la fin du confinement en chambre.....	5
3.3 – La reprise des sorties individuelles et collectives.....	5
4 - Retour des animations et des professionnels libéraux	6
4.1 – Animation de l’établissement	6
4.2 – Les professionnels libéraux	6
5 - Enjeux spécifiques liés à un nouvel épisode épidémique	6

Présentation de la structure

Date de mise à jour de cette fiche : 18/06/2020

Identification	Nom de l'Ets : EHPAD A ZIGLIA Statut juridique/identité du gestionnaire : Association d'Aide aux Personnes Âgées Nom du directeur de l'établissement : Elodie CORONA Adresse de l'établissement : Route Romaine Migliacciaru Code postal : 20243 Commune : Prunelli-Di-Fiumorbo Numéro FINESS : Tél standard : 04.95.56.50.00 Tél direction : 04.95.56.50.39 Tél astreinte 24H/24H : 06.23.88.53.47 Fax : e-mail : aziglia@aol.com
Capacité d'accueil	- Permanent nombre places : 71 places - Temporaire nombre places : places - Accueil de jour nombre places : places CAPACITE TOTALE AUTORISEE : 71 places

1 - Présentation du plan

Ce plan doit permettre une étape supplémentaire de déconfinement d'ici le 22 juin 2020. Ce plan sera obligatoirement soumis au Conseil de la Vie Sociale (CVS) représentants les résidents et leurs proches.

Ce plan de retour à la normale doit assurer :

- **Prioritairement, la reprise des visites des proches sans rendez-vous ;**
- **La fin du confinement en chambre sauf exception justifiée ;**
- **La reprise de l'ensemble des interventions des libéraux et professions paramédicales ;**
- **La reprise des admissions en hébergement permanent, temporaire, PASA.**

Cependant, ces évolutions devront s'accompagner **d'une vigilance continue**, à travers **l'application systématique des gestes barrières et la mise en place de réponses immédiates en cas de suspicion de nouveau cas de COVID-19 au sein de l'établissement** (dépistages élargis et systématisés selon la doctrine en vigueur depuis le 7 avril 2020).

2 – Les conditions de sécurité à réunir

Le présent plan précise les conditions de sécurité à réunir pour assurer cette étape supplémentaire de déconfinement. Il annule et remplace les protocoles précédents relatifs aux mesures de protection dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Les conditions de sécurité sont les suivantes :

- **Les mesures générales de protection continuent de s'appliquer dans la phase suivante de déconfinement.** Le principe général est désormais celui **d'un retour à la normale**. Toutefois, alors que l'épidémie n'est pas finie et eu égard à la fragilité du public accueilli, **plusieurs mesures de protection doivent continuer à s'appliquer :**

- **Le respect strict des gestes barrières et d'hygiène** et en particulier **le port obligatoire du masque chirurgical par les personnes extérieures à l'établissement doit être maintenu jusqu'à nouvel ordre ;**
- **Le respect strict du lavage des mains par SHA, ou savon, du nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées avec aération de la pièce, du respect du circuit des déchets d'activités de soins à risques infectieux et du respect de la distanciation sociale ;**
- **Les masques chirurgicaux doit être apportés par les proches en priorité. Le cas échéant, l'établissement pourra leur fournir un masque s'il n'en dispose pas ;**
- **Le fonctionnement d'une cellule COVID-19 au sein de l'établissement : réunissant *a minima* la Directrice, le médecin référent ainsi que l'IDEC, elle suit la situation en lien avec l'ARS ;**
- **La conservation d'une chambre individuelle « sas » cas où un résident présente des symptômes **évocateurs du COVID-19 et que ce résident est en chambre double.****
- **Des tests de dépistage par RT-PCR, ou sérologie devront être proposés :**
 - Aux nouveaux professionnels permanents et temporaires intervenants en établissement, et ce, 2 jours avant leur intervention au sein des établissements ;
 - Aux résidents ou salariés présentant le moindre symptôme évocateur ;
 - Aux personnes demandant une admission en établissement, au stade de la préadmission.

3 – Modalité d'organisation

3.1 – La reprise des visites

Le plan précise la reprise des visites sans rendez-vous au sein de l'EHPAD A ZIGLIA :

- **Instauration de nouvelles plages horaires de visites sans rendez-vous : du lundi au vendredi de 14h à 18h. Le samedi et dimanche de 14h30 à 17h30.**
- **Le respect d'un circuit sécurisé de visite.** Les visiteurs devront passer uniquement par l'entrée principale du bâtiment (interdiction d'aller dans les chambres en passant par les issues de secours) ;
- **Le respect de la distanciation sociale avec le port du masque obligatoire ;**
- **L'obligation de remplir l'auto-questionnaire jusqu'à nouvel ordre** (il est également téléchargeable sur notre site internet en format PDF).
- **L'interdiction d'échange d'objets ou de denrées directement auprès du résident.** La remise de l'objet doit passer obligatoirement par un soignant qui le déposera dans une boîte à cet effet avant de le remettre au résident. Les produits frais sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

3.2 – La reprise des admissions et la fin du confinement en chambre

Le plan de retour à la normale doit permettre :

- La reprise de tous les motifs d'admissions au sein de l'EHPAD A ZIGLIA ;
- La reprise des visites de préadmissions pour toute admission ;
- L'arrêt de la procédure du confinement préventif en chambre.

Pour les nouvelles admissions :

- **Un test par RT-PCR doit être effectué au stade de la préadmission à J-2.** Un confinement préventif en chambre de 7 jours doit être également maintenu sauf décision collégiale contraire prise la direction de l'établissement, l'équipe soignante et le cas échéant le médecin référent, après consultation systématique de l'astreinte « personnes âgées » du territoire ou de l'ARS.

3.3 – La reprise des sorties individuelles et collectives

Le plan doit permettre la reprise :

- **Les sorties collectives en limitant la taille des groupes avec le strict respect des consignes de sécurité ;**

- Les sorties individuelles avec le strict respect des consignes de sécurité.

4 - Retour des animations et des professionnels libéraux

4.1 – Animation de l'établissement

Ce plan de retour à la normale doit permettre la reprise de la vie sociale :

- La reprise des animations qui mobilisent physiquement les résidents (activité physique adaptée de type gym douce) ou de soins de bien-être (coiffeur, socio-esthéticienne, etc.) ;
- La reprise des activités thérapeutiques dans le cadre du PASA par la réouverture de celui-ci ;
- La reprise de l'intervention de bénévoles dans le strict respect des consignes de sécurité ;
- La reprise des activités artistiques, manuelles, etc ;
- Le maintien des moyens numériques afin de permettre aux familles de maintenir le lien à leur convenance (éloignement géographique), etc.

Toutefois, il convient de rappeler par oral à tous les intervenants la nécessité du respect absolu des gestes barrières pour la sécurité des résidents.

4.2 – Les professionnels libéraux

Le présent plan doit permettre **la reprise des professionnels libéraux de santé, médicaux et paramédicaux au sein de l'EHPAD A ZIGLIA.**

La reprise est effective mais doit se faire dans le strict respect des consignes de sécurité.

5 - Enjeux spécifiques liés à un nouvel épisode épidémique

Les directions disposent en cas de nouvel épisode épidémique local ou national de la possibilité de remettre en place des mesures de protection renforcées.

La réactivation du protocole du 20 avril actualisé au 5 juin 2020 (protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS) est possible. Cette décision est prise de manière collégiale et pluridisciplinaire par la directrice de l'établissement et le médecin référent de l'établissement, après consultation de l'astreinte gériatrique du territoire ou de l'ARS. L'ARS est informée de cette décision.

